

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Solidarité, santé et petite enfance »

Conseil municipal du 25 juin 2018  
Séance du 22 mai 2018

## 29 Associations à caractère sanitaire et social - subventions

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

MM CABARET, LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. ABBADI	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. DEME
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. MARTIN
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme SAVAS
M. MONTES	Pouvoir à :	M. BELMHAND
M. BOUADDI	Pouvoir à :	Mme JAJAN
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. RIFI SAIDI	Pouvoir à :	Mme SOKOLONSKI

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : MM ASSAMTI, SERTAIN	2

■ Rapport de présentation :

Monsieur Karim BOUKHACHBA, conseiller municipal délégué, expose :

Les associations jouent dans la ville un rôle important. Elles participent par leurs activités régulières, leurs animations, les événements proposés à la vie de la cité. Elles contribuent à tisser dans la population des liens sociaux et favorisent l'esprit d'initiative et de solidarité.

### 1 - Projet

Pour les accompagner dans leur développement, des subventions de fonctionnement sont attribuées. Toutefois, afin d'encourager la mise en place de projets spécifiques au bénéfice des creillois, des subventions sur projet peuvent également être versées. Au titre de l'année 2018, deux associations sollicitent une participation financière de la ville de Creil :

# maintenant !

## Vacances et familles Picardie

Installée depuis plus de 25 ans à Creil, cette association met en place des départs en vacances destinés à des familles à faibles revenus. Ce type de projet permet d'utiliser les vacances comme vecteur d'insertion sociale et professionnelle. Pour l'été 2018, une vingtaine de familles creilloises est d'ores et déjà inscrite. Une subvention de 1 000,00 € est proposée.

## Maison de santé pluridisciplinaire universitaire de Creil

Cette association a été créée l'an dernier par les professionnels de santé porteurs du projet de fonctionnement de la future maison de santé pluridisciplinaire. Dans l'attente de la livraison du bâtiment fin 2019, l'association s'est installée rue Victor Hugo à Creil et participe d'ores et déjà aux actions de prévention santé mises en œuvre à l'échelle du territoire, plus particulièrement celles organisées par le Centre Communal d'Action Sociale.

Afin de soutenir cette association dans le démarrage de son activité et l'élaboration du projet de santé, il est proposé d'octroyer une subvention de 3 000,00 €.

## 2 - Fonctionnement

Pour les accompagner dans leur développement et leur fonctionnement de manière équitable, une grille de lecture des dossiers de subvention a été élaborée. Elle accorde à chacun des items un certain nombre de points pour tenir compte du nombre, de l'âge et du lieu de résidence des adhérents, des cotisations fixées, du rythme des activités et permanences, des manifestations exceptionnelles organisées, des partenariats noués, de l'encadrement de l'association, des efforts accomplis sur la formation des bénévoles ou des salariés, de la vie statutaire de l'association.

Elle constitue un cadre de proposition pour les subventions de fonctionnement figurant dans le tableau ci-après :

Associations	Subventions Fonctionnement 2017	Propositions 2018
Art et Artistes'Accès	300,00 €	300,00 €
Association de parents, d'amis et de personnes handicapées mentales (APEI)	1 250,00 €	1 200,00 €
Association des diabétiques de l'Oise (AFD 60)	160,00 €	160,00 €
Association des paralysés de France (APF)	520,00 €	520,00 €
Association pour le couple et l'enfant (APCE 60)	300,00 €	300,00 €
Association pour le développement des soins palliatifs (ASP Oise)	400,00 €	400,00 €
Centre d'information et de médiation sociale (CIMS)	3 000,00 €	3 000,00 €
Comité de défense et de promotion de la santé et des hôpitaux de Creil et Senlis	-	500,00 €
Femmes Sans Frontière	3 000,00 €	3 000,00 €
France Alzheimer Oise	200,00 €	200,00 €
Le Fil d'Ariane	200,00 €	200,00 €
Mouvement Vie Libre	470,00 €	450,00 €
Petit à Petit	350,00 €	350,00 €
Secours Catholique	500,00 €	500,00 €
Secours Populaire	500,00 €	500,00 €
Union nationale des retraités et personnes âgées (UNRPA)	1 000,00 €	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 150,00 €</b>	<b>12 580,00 €</b>

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Solidarité, santé et petite enfance » en date du 22 mai 2018,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver l'attribution des subventions sur projets ci-dessous :

Association	Subvention
Vacances et familles Picardie	1 000,00 €
Maison de santé pluridisciplinaire universitaire de Creil	3 000,00 €
<b>Total</b>	<b>4 000,00 €</b>

Article 2 : d'approuver l'attribution des subventions sur fonctionnement aux différentes associations à caractère sanitaire et social, conformément au tableau dressé ci-après :

Associations	Subventions 2018
Art et Artistes'Accès	300,00 €
Association de parents, d'amis et de personnes handicapées mentales (APEI)	1 200,00 €
Association des diabétiques de l'Oise (AFD 60)	160,00 €
Association des paralysés de France (APF)	520,00 €
Association pour le couple et l'enfant (APCE 60)	300,00 €
Association pour le développement des soins palliatifs (ASP Oise)	400,00 €
Centre d'information et de médiation sociale (CIMS)	3 000,00 €
Comité de défense et de promotion de la santé et des hôpitaux de Creil et Senlis	500,00 €
Femmes Sans Frontière	3 000,00 €
France Alzheimer Oise	200,00 €
Le Fil d'Ariane	200,00 €
Mouvement Vie Libre	450,00 €
Petit à Petit	350,00 €
Secours Catholique	500,00 €
Secours Populaire	500,00 €
Union nationale des retraités et personnes âgées (UNRPA)	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 580,00 €</b>

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville, compte 6574/520/AS et 520/65/741/CB.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018  
Reçu en préfecture le 02/07/2018  
Affiché le 26/06/2018  
ID : 060-216001743-20180625-DLRG180625029-DE

# maintenant !

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **26 JUIN 2018**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 02/07/18

et publication ou notification le 02/07/18

affiché le 26.06.18

CREIL, le 02/07/2018



Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services



Francis LE PAPE